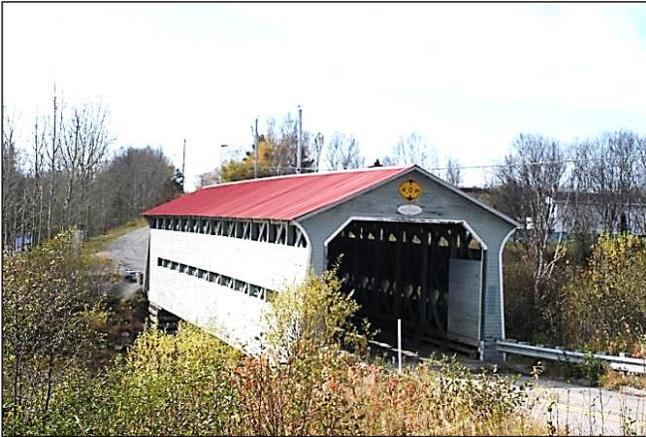




# LE CACARDEUR

Bulletin municipal  
Édition août 2020



Crédit photo : Lise Rioux



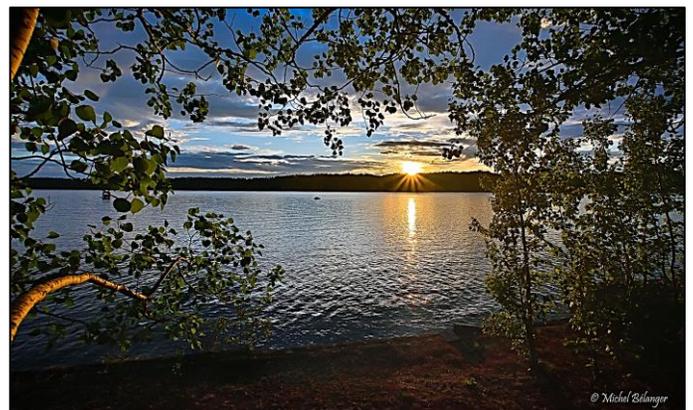
Crédit photo : Nancy St-Laurent



Crédit photo : Stéphane d'Amour



Crédit photo : Geneviève St-Laurent



Crédit photo : Michel Bélanger

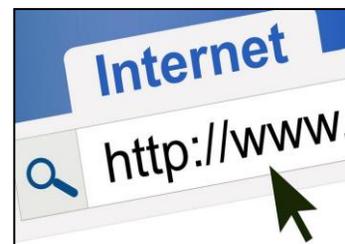
# TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	3
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL.....	5
PHOTOS RECHERCHÉES .....	6
RENTRÉE SCOLAIRE .....	7
SERVICE DES LOISIRS .....	8
POLITIQUE FAMILIALE & M.A.D.A.....	12
SERVICE D'URBANISME .....	15
PROGRAMME RÉNO-RÉGION .....	16
JEUX - DIVERTISSEMENT .....	18
PROMENADE AVEC VOTRE ANIMAL .....	17
TRAVAUX PUBLICS.....	20
RÈGLEMENTATION FEUX D'ARTIFICE .....	24
CAPSULE : PRÉVENTION INCENDIE.....	26
MAISON DES JEUNES, LE S.Q.U.A.T .....	28
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE .....	29
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX .....	31
RÉPONSES : JEUX - DIVERTISSEMENT.....	33
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2020.....	34
TABLE DES MARÉES .....	35
COORDONNÉES - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR .....	36
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	36
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	36

Bonne  
lecture !



**Noter que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : [www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)**



# CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

## **MOT DU MAIRE**



**Chères concitoyennes, chers concitoyens !**

Nous sommes désormais en pleine effervescence estivale. Travaux routiers, constructions, rénovations, vacances, voyages et visites de notre belle Côte-Nord, ou ailleurs dans notre beau Québec, nous rappellent que malgré la COVID-19, la vie continue !

Cela dit, voici maintenant les principales décisions prises par le conseil lors de la session ordinaire tenue, à huis clos et en visioconférence, le 6 juillet dernier. Notez qu'il vous est possible de visionner la séance, en vous rendant sur le site web de la municipalité.

**COVID-19** : Personnellement, je m'abstiens toujours de prendre part aux débats stériles sur les réseaux sociaux. Mais, voici ma réflexion sur les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec sur recommandation de la santé publique.

Dernièrement, j'ai entendu un reportage à la télévision concernant trois (3) jeunes gens inspirants qui se sont sentis appelés par le mouvement JE CONTRIBUE, afin de prêter main forte aux personnels de première ligne dans les Centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). Ils se sont dits fiers et heureux d'avoir fait une différence et deux (2) d'entre eux se sont même découvert une vocation jusque-là ignorée.

Bien sûr, tout le monde ne peut apporter à la société une contribution et un engagement à un niveau d'implication aussi important. Alors, voici la conclusion de ma réflexion.

Et, si notre CONTRIBUTION personnelle se limitait à mettre en pratique les mesures sanitaires, lavage des mains, distanciation physique et PORT du MASQUE... Il me semble que ce n'est quand même pas trop nous demander. Alors, tous et toutes pourront sortir dans la rue et crier d'une même voix, So So So SOLIDARITÉ !

## ***Soyons donc solidaire, si nous voulons revenir bientôt à une vie plus normale !***

**Reprise de certaines activités** : À la suite des récentes annonces de déconfinement, le conseil a autorisé la réouverture du terrain de balle. Les responsables ont accepté de signer une entente afin de s'engager à respecter les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement ceci a permis de débiter les parties de balle familiales le 18 juillet dernier.

Par ailleurs, le conseil a aussi pris la décision de permettre aux producteurs et artisans locaux de profiter de la Place du Marché au Portail d'entrée. Ceux-ci pourront offrir leurs produits aux gens et aux visiteurs de la région. Le Marché public se tiendra donc, tous les samedis entre 10 h 00 et 14 h 00, à partir du 15 août, et ce, jusqu'au 19 septembre prochain.

### **Principales dépenses autorisées**

**Travaux routiers en régie** : Lors de la session du 6 juillet, le conseil a adopté un budget prévisionnel de 45 000 \$ pour couvrir les dépenses liées à des travaux de remplacement d'un ponceau et d'asphaltage mécanisés et manuels de différentes rues municipales.

**Eau potable** : Afin d'évaluer la capacité des ouvrages de captation de nos puits nous avons autorisé, par résolution, de procéder à l'achat de huit (8) instruments de mesure ainsi qu'un lecteur optique pour la récupération de données auprès de la compagnie Akifer, le tout au montant de 5 961 \$ plus les taxes.

Nous avons aussi accepté la soumission de Donovar inc. pour faire l'acquisition de trois (3) pompes submersibles pour les puits de nos deux (2) stations de pompage, au coût de 8 590 \$ plus les taxes. Également, nous avons autorisé une dépense totale estimée à 2 310 \$ plus les taxes, pour retenir les services d'un camion flèche, d'un maître électricien et d'un plombier pour faire l'installation de ces équipements.

**Érosion des berges** : Dernièrement, nous avons reçu la confirmation de l'obtention du décret de soustraction de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement adopté par le Gouvernement du Québec, le 10 juin dernier. Ce décret qui reconnaît l'urgence de procéder aux travaux de recharge de plage, devrait nous aider à obtenir

les autorisations émanant de d'autres instances gouvernementales, dans les plus brefs délais. Par ailleurs, nous avons mandaté le Groupe Cadoret pour effectuer le relevé d'arpentage du secteur où auront lieu les travaux projetés. Naturellement, nous faisons un suivi constant de l'avancement du dossier visant la mise en chantier en septembre prochain.

**Note : En terminant, si vous voulez en savoir plus sur les décisions prises par vos élus, je vous invite à visiter notre site Web ([www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)) où il vous sera possible de consulter les procès-verbaux de toutes les sessions du conseil municipal et de visionner les séances des deux derniers mois.**

Au plaisir de vous saluer très prochainement !

Serge Deschênes

Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes.

## PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL

*Prochaine réunion  
du conseil :*

*Lundi, le 10 août 2020  
à 19h30*



**Après vérification, la salle du conseil n'a pas les dimensions nécessaires afin de respecter la distanciation sociale requise par la santé publique. Par conséquent, la réunion se fera à huis clos par visioconférence.**



**Vous avez des questions pour  
le conseil municipal ?  
Vous pouvez les faire parvenir à  
l'adresse suivante :  
[danialh@pointe-aux-outardes.ca](mailto:danialh@pointe-aux-outardes.ca)**

# TAXES MUNICIPALES

**PRENEZ NOTE QUE LE TROISIÈME VERSEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES EST DÛ POUR LE 20 SEPTEMBRE.**



Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse en effectuer le paiement.

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité : par chèque ou en argent comptant.



**Noter que la municipalité NE DISPOSE PAS de terminal pour le paiement Interac.**

# PHOTOS RECHERCHÉES



Comme vous le savez, à tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes : vos photographies. Des photos qui représentent vos activités de plein air, de paysage, de faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.

De plus, prendre note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site Web et de la page Facebook de la municipalité.

**Merci à Mme Lise Rioux, Mme Nancy St-Laurent, M. Stéphane d'Amours, Mme Geneviève St-Laurent et M. Michel Bélanger pour les photos publiées ce mois-ci.**

**N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :**  
**[municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)**

# RENTÉE SCOLAIRE

Les vacances estivales tirent à leur fin, il ne reste que quelques semaines pour profiter de cette belle saison avant de recommencer l'école !

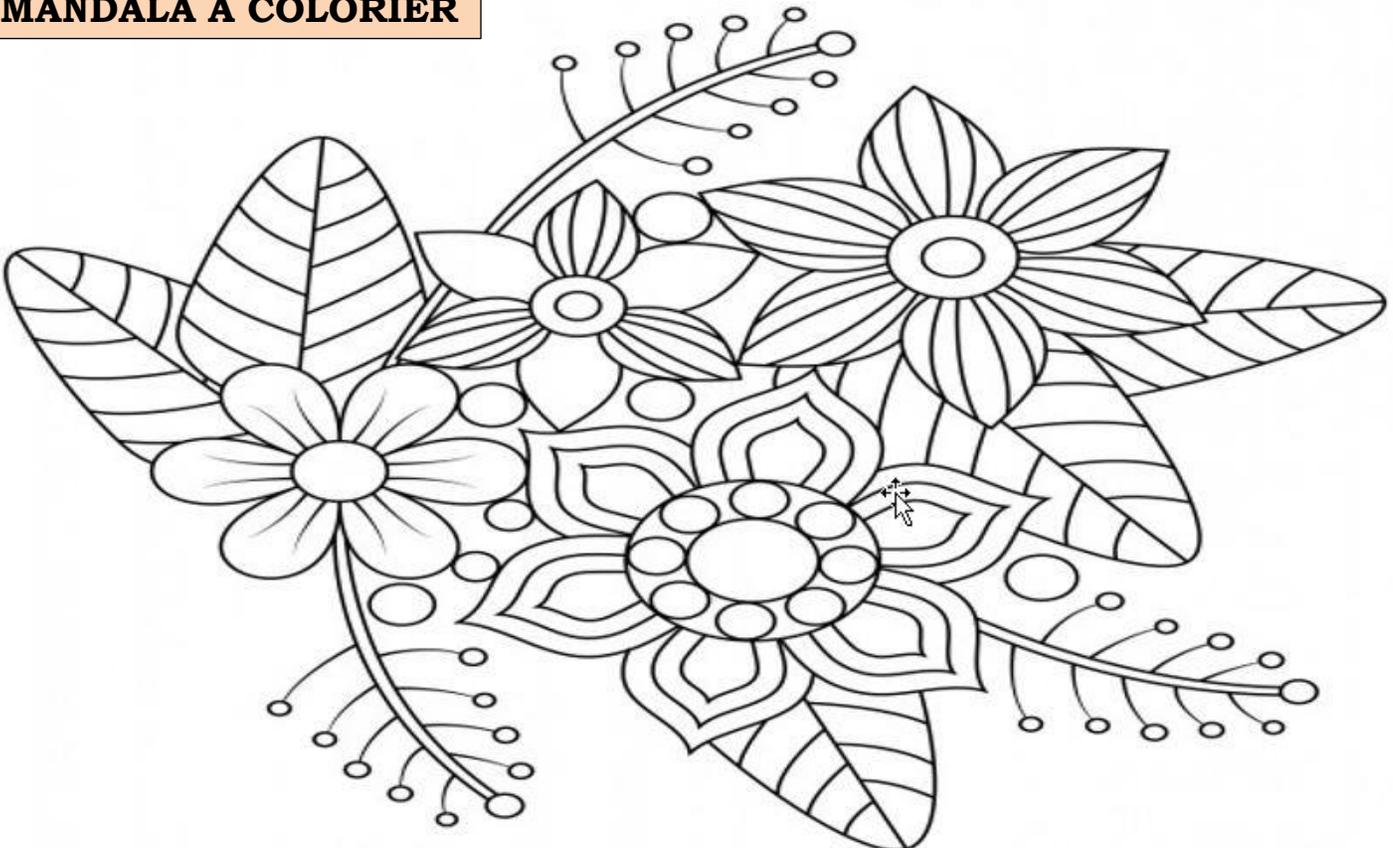
Par conséquent, la municipalité désire vous rappeler que les zones scolaires sont des zones à risques. Soyez vigilants en présence d'autobus scolaires et respectez les panneaux de signalisation et les limites de vitesse.

Prenez également garde à nos jeunes enfants qui marchent pour se rendre en classe, **ils commenceront l'école le 26 août prochain.**



**Pour connaître tous les détails concernant les consignes et les procédures à suivre concernant la COVID-19, consulter le site internet de la Commission scolaire : <https://www.csestuaire.qc.ca/> ou communiquer au [418-589-0806](tel:418-589-0806)**

## MANDALA À COLORIER



# SERVICE DES LOISIRS

**Août**, mois des vacances, mois des récoltes, mois du retour à l'école. Profitez de chaque instant avec vos proches malgré le contexte actuel dans lequel nous sommes plongés depuis les derniers mois.

**CAMP DE JOUR** : Les jeunes profitent de chaque journée en respectant les mesures en vigueur ! Ils ont passé cinq (5) belles semaines déjà avec des thématiques variées : Exploration, sportive, couleurs, saisons et fêtes, monde imaginaire. L'équipe d'animation fait tout pour que les jeunes passent un été rempli d'activités et amusant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et ce, en ayant la santé et la sécurité au premier plan. Les thématiques des prochaines seront sur les voyages et les animaux. Un petit montage photo des premières semaines du camp.



**SOCCER** : En raison du manque de volontaire pour la tenue d'une saison de soccer écourtée, incluant les mesures applicables en lien avec la COVID-19, nous n'offrirons pas de soccer cet été ! Espérons avoir une belle saison en 2021.

**BASEBALL** : Les inscriptions ont eu lieu le 16 juillet dernier et la saison, pour petits et grands, a débuté le 21 juillet avec les mesures en vigueur liées au coronavirus. Nous remercions les bénévoles qui redoublent d'ardeur pour avoir une saison plus courte mais sécuritaire pour l'ensemble des participants. Une saison différente certes, mais du plaisir au rendez-vous !



**PARCS** : Tous les parcs et aires de repos de la municipalité sont munis de gel désinfectant pour les mains. Nous vous demandons de laver vos mains avant et après la fréquentation des parcs sur le territoire.



Une responsabilité partagée entre la municipalité et les usagers pour la désinfection et les mesures sanitaires en vigueur émises par la santé publique. Référez-vous à l'affichage sur place.

***Nouveauté au parc Vents et Marées*** (secteur Pointe-aux-Outardes, en face du dépanneur le Fanatik) Une traverse de piéton a été marquée au sol pour

favoriser le **déplacement actif** des piétons et cyclistes. Merci de respecter et de prioriser le passage de ceux-ci à la traverse !

**ACTIVITÉS AUTOMNALES** : Nous regardons actuellement pour la tenue de diverses activités à l'automne prochain. Les détails seront dans le Cacardeur de septembre. Aussi, vous comprendrez que je suis également la situation du COVID-19 avec attention. Si vous voulez offrir des activités ou avez des suggestions, je vous invite à me les faire parvenir par courriel à [loisirs@pointe-aux-outardes.ca](mailto:loisirs@pointe-aux-outardes.ca).

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La réouverture de celle-ci devrait se faire en septembre prochain. En attendant, nous vous invitons à rapporter les volumes empruntés au bureau municipal dans le bac prévu à cet effet.

Nous vous invitons aussi à profiter des nombreux services en ligne disponibles sur le Portail du Réseau Biblio Côte-Nord. Si vous n'avez pas encore votre **NIP temporaire**, vous pouvez en faire la demande directement sur le site web <https://www.reseaubibliocn.qc.ca/quoi-de-neuf/demander-un-nip-request-a-pin>

## AMÉNAGEMENT COMESTIBLE ET GESTION DES SURPLUS ALIMENTAIRES À POINTE-AUX-OUTARDES

Nos bacs d'aménagement comestibles sont maintenant munis d'arrosoir. Donc, en plus de l'arrosage régulier fait par l'équipe de la municipalité, vous pourrez aussi ajouter de l'eau au besoin à nos magnifiques végétaux !

Merci de le replacer sur le crochet après usage. Profitez-en lors de vos passages pour arroser, désherber ou récolter ! **C'est pour vous que ces bacs ont été créés !** Quelques légumes, fruits ou feuilles par personne afin que le maximum de personnes en bénéficie. C'est gratuit et libre-service. Bonne dégustation !



**MARCHÉ PUBLIC** : La municipalité est heureuse de vous annoncer la tenue des Marchés publics au Portail d'entrée situé à l'entrée du village.



Les dates sont les suivantes :

Les samedis **15 – 22 et 29 août ainsi que les 5 – 12 et 19 septembre** entre **10 h 00 et 14 h 00**. Nous vous invitons à aller encourager nos producteurs et artisans locaux et à profiter de la variété de leurs produits.

Bien sûr des mesures sanitaires prévues seront en vigueur pour la sécurité des producteurs, des artisans et des consommateurs.



# CONCOURS

Pour souligner la réouverture et encourager nos producteurs et artisans, nous lançons le concours : **Fiers chez nous !**

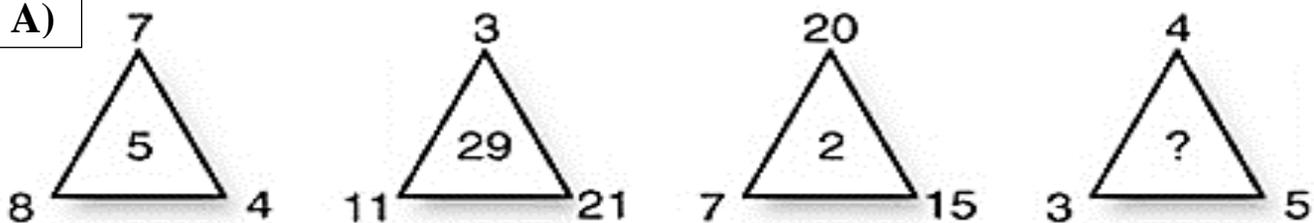
Envoyez-nous une photo de vous, prise à votre endroit de prédilection, dans notre magnifique municipalité. Dites-nous pourquoi vous êtes fiers de chez nous en commentant la publication Facebook du concours ou par courriel à [loisirs@pointe-aux-outardes.ca](mailto:loisirs@pointe-aux-outardes.ca).

**Vous pourriez remporter, par tirage au sort, un des certificats-cadeaux offerts.** Prix à gagner : Certificat cadeau de 50\$ chez Coopérative de Solidarité Gaïa, 50\$ chez Alpaga Dalpalou et 50\$ chez La sucrerie Rustique. **Tirage le 17 août 2020.** *Résidents de la municipalité seulement.*

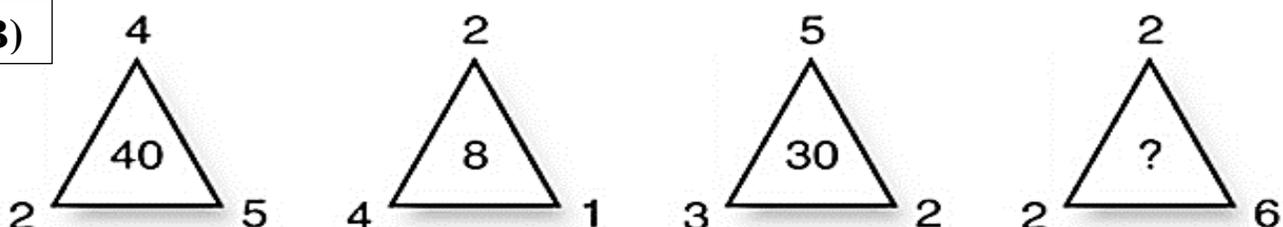
La situation actuelle évolue rapidement et certaines choses changent chaque jour. Restez connectés sur la page Facebook de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes pour les détails en continu.

## QUE VAUT LA CASE AVEC LE POINT D'INTERROGATION ?

A)



B)



# POLITIQUE FAMILIALE & M.A.D.A

**MASQUE** : Au moment d'écrire ces lignes, encore quelques masques sont disponibles pour les aînés et les personnes avec une condition de santé particulière. **Pour réserver un masque et en prendre possession, merci de communiquer avec Joëlle au 418-567-2177 poste 1. C'est gratuit, un masque par personne.** Merci encore aux bénévoles du Cercle des fermières pour leur précieuse collaboration à ce projet !



**COURTOISIE AU VOLANT** : Nous invitons les citoyens à se joindre au mouvement implanté dans la municipalité depuis plusieurs années. C'est un programme gratuit !



L'adhérent s'engage à être attentif et courtois envers les autres usagers de la route et aux abords de celle-ci en respectant le code de la sécurité routière. **Comment le démontrer autrement ?** En installant une vignette, remise gratuitement lors de l'adhésion, sur la fenêtre arrière du véhicule.

## **LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC MANICOUAGAN**

Ils sont présents pour vous chers aînés sur tout le territoire de la municipalité.

### **Services disponibles :**

- **Service de popote roulante** : livraison chaque mardi et jeudi. 8.25\$ pour une soupe, un repas principal et un dessert.
- **Commande d'épicerie en ligne** et livraison par des bénévoles (service gratuit)
  - Commandes chez Maxi chaque lundi et mercredi
  - Commandes chez IGA et Provigo chaque mardi et jeudi



# La popote roulante, un service essentiel pour nos aînés!

Livrée par des bénévoles dévoués, ce service permet un maintien à domicile en toute sécurité.

Comprenant 3 services et une belle variété de menus pour seulement 8,25 \$, le CAB est là pour vous soulager de la préparation de repas.

Contactez-nous!

Autres services offerts par le CAB :

- Commande et livraison d'épicerie
- Accompagnement-transport bénévole

Si vous souhaitez « bénévoler », rendez-vous sur le [je benevole.ca](http://jebenevole.ca)



**CAB**

Centre d'action bénévole  
de la MRC Manicouagan



Pour informations ou pour inscriptions, contactez-nous au 418 294-1445 CAB de la MRC de Manicouagan  
896, rue De Pujalon, bureau 202, Baie-Comeau • Courriel : [info@cabmrcmanic.com](mailto:info@cabmrcmanic.com)



## Leurs besoins :

- Bénévoles pour offrir le service d'accompagnement-transport bénévole pour les rendez-vous médicaux pour les habitants de la Péninsule :
  - Les personnes intéressées doivent prendre leur véhicule et être âgées de 70 ans et moins (normes de la Santé Publique pour "bénévoler").
  - Compensation financière de 0.43\$ du km.
  - Le Centre d'action bénévole fournit une barrière de protection physique amovible à installer dans les véhicules des bénévoles, des masques et du désinfectant à main.



## RETOUR A L'ÉCOLE

Afin de souligner le retour à l'école, voici un **concours pour les jeunes du primaire et du secondaire**.

Envoyez-nous une photo de votre étudiant avec le degré scolaire qu'il ou qu'elle débutera sous peu, en commentant la publication Facebook du concours ou par courriel à [loisirs@pointe-aux-outardes.ca](mailto:loisirs@pointe-aux-outardes.ca).



**Vous pourriez remporter, par tirage au sort, un des certificats-cadeaux offerts** de 50\$ chez Hamster Librairie Côté. Un certificat par catégorie (primaire et secondaire). **Tirage le 17 août 2020.** *Résidents de la municipalité seulement.*

La situation actuelle évolue rapidement et certaines choses changent chaque jour. Restez connectés sur la page Facebook de la Politique familiale et M.A.D.A pour les détails en continu.



### **QUELQUES JEUX PROVENANT DE L'ÉMISSION L'UNION FAIT LA FORCE AVEC PATRICE L'ÉCUYER SAISON 2008-2009.**

#### **Énigme**

Quel est l'intrus parmi ces nombres?

21, 22, 28, 42, 49

#### **La bête noire**

Lequel de ces mots ne désigne pas un jeune cerf?

- faon
- hère
- daguet
- harde

#### **Train de mots**

Les mots de cette liste doivent être replacés dans un ordre permettant de créer des noms composés ou des expressions.

- été
- camp
- vacances
- feu
- coupe

#### **L'ingrédient manquant**

Six villes canadiennes accueillent une équipe de la Ligue nationale de hockey. Laquelle manque à cette liste?

- 1- Montréal
- 2- Ottawa
- 3- Toronto
- 4- Calgary
- 5- Edmonton
- 6- (---)

**TOUTE LES RÉPONSES À LA PAGE : 33**

# SERVICE D'URBANISME

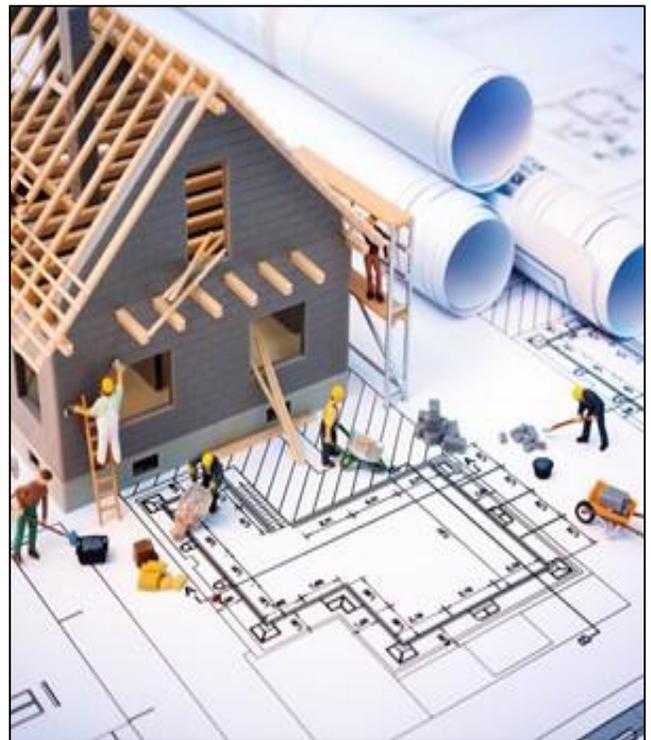
**Vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.**

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont disponibles sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ».

Il suffit de le compléter et de nous le faire parvenir par courriel à [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca) ou par la poste au 471, chemin principal, Pointe-aux-Outardes, Qc G0H 1M0

**Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :**

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous.

# PROGRAMME RÉNO-RÉGION

**DÉBUT DE LA PROGRAMMATION :  
27 JUILLET 2020 JUSQU'AU 31 MARS 2021**



**Votre résidence nécessite des réparations majeures ?**

**Vous êtes propriétaire-occupant ?**

**Votre revenu est limité ?**

**Le programme RénoRégion peut vous être utile !**

L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Cette subvention est versée seulement lorsque les travaux sont terminés. Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage.

Le propriétaire n'est pas tenu de corriger l'ensemble des déficiences relevées sur son bâtiment. Il doit accorder la priorité aux déficiences qui touchent la sécurité ou la santé des occupants en rapport avec au moins un des éléments suivants : la structure, la charpente, la plomberie, le chauffage, l'électricité et la sécurité-incendie. Le coût minimal des travaux de réparations doit être de 2 000 \$ et plus.

Vous devez faire exécuter vos travaux par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.



**IMPORTANT : Tous les travaux exécutés avant d'avoir obtenu le certificat d'admissibilité émis par la MRC ne sont pas admissibles.**

La Société d'habitation du Québec administre ces programmes et en confie l'application à l'échelle locale aux Municipalités régionales de comté (MRC).

**Pour information : M. Jimmy Blouin 418-589-9594 poste 239  
[jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca](mailto:jimmy.blouin@mrcmanicouagan.qc.ca)**

# PROMENADE AVEC VOTRE ANIMAL ( CHIEN – CHEVAL )



Depuis peu, nous recevons des plaintes concernant la conduite non exemplaire de certains cavaliers et maîtres laissant leurs montures et leurs chiens déposer des excréments sur nos rues publiques.

Nous vous informons qu'un règlement existe concernant les **nuisances** reliées aux animaux, soit le Règlement 2003-99. Il y est fait mention à l'article 8, de certains éléments dont nous vous invitons à prendre connaissance, soit :

- **À l'exception des chiens guides, tout gardien ou propriétaire d'un animal doit faire enlever et nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés les excréments de son animal, tant sur la propriété publique que privée et en disposer d'une manière hygiénique.**
- **Il est interdit dans la période allant du 15 mai au 15 septembre, de circuler à cheval sur une plage où une signalisation l'interdit.**
- **De laisser un cheval faire des excréments sur un chemin public ou en bordure de celui-ci.**
- **De circuler sur la place publique avec un cheval tirant une calèche ou autre dispositif du même genre sans qu'il ne soit muni d'un système de couche efficace pour recueillir ses excréments avant qu'ils ne touchent le sol.**

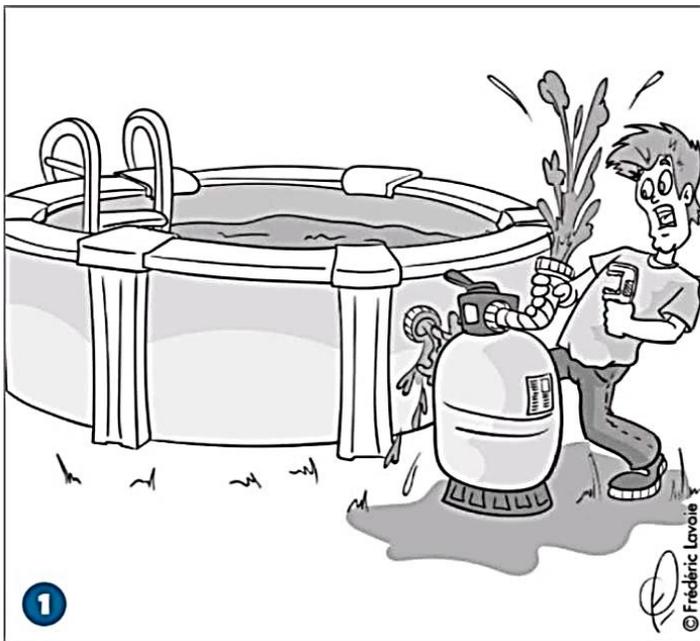


Donc, dans l'intérêt de tous nos citoyens, si vous désirez vous promener sur nos rues publiques avec votre cheval ou votre chien, nous vous invitons à ramasser les excréments ou de lui installer une couche car il n'est guère intéressant de mettre le pied dans les bouses de votre animal.

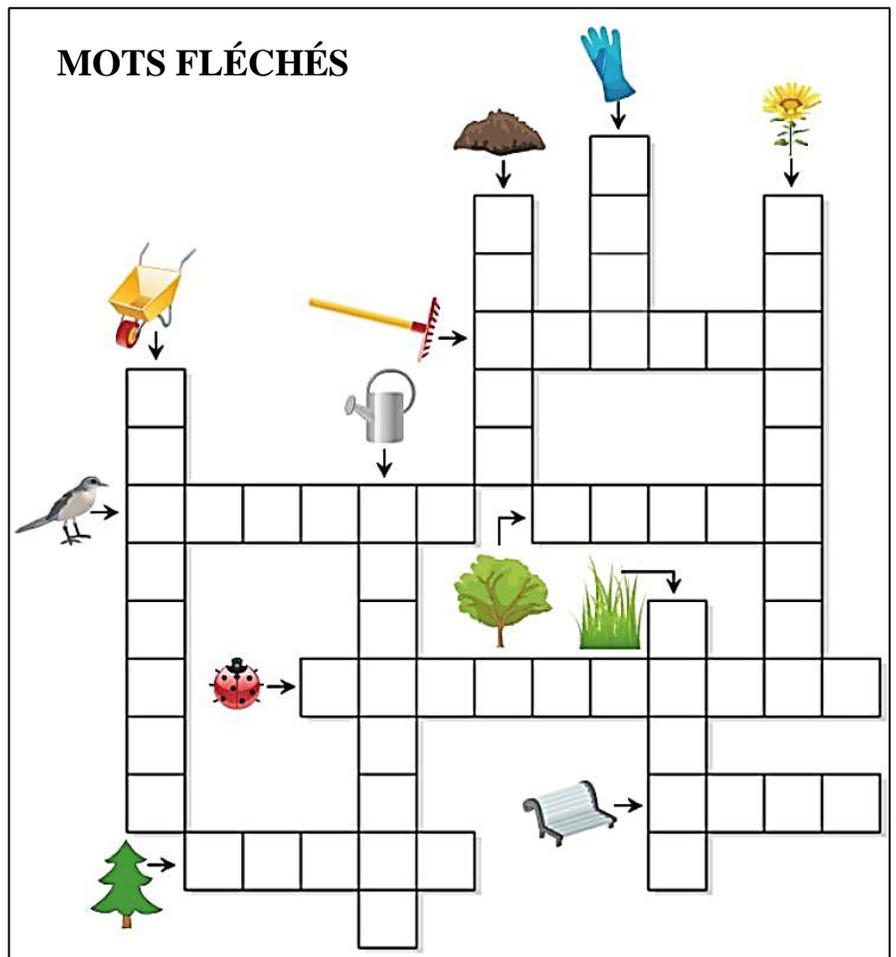
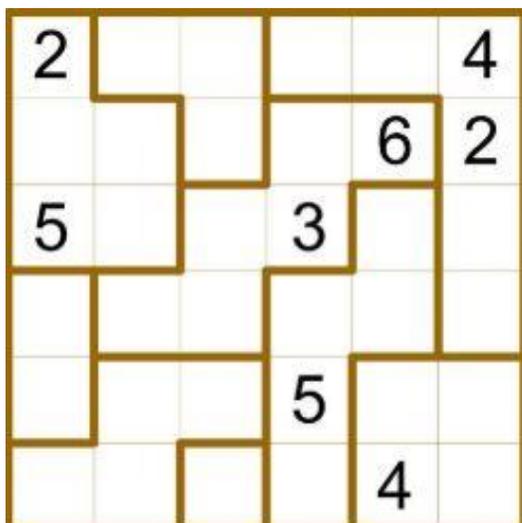
Merci pour votre compréhension !

# JEUX - DIVERTISSEMENT

## TROUVER LES 7 ERREURS



- Chaque bloc contient des nombres entiers consécutifs en partant de 1. Par exemple, un bloc de quatre cases contiendra les nombres 1,2,3 et 4.
- Deux nombres identiques ne doivent pas se toucher, même en diagonale.



# MOTS CACHÉS : THÈME – FERME (10 lettres mélangées)

T	E	L	U	M	N	S	E	L	U	O	P
N	O	T	E	N	A	C	F	U	E	O	B
S	U	D	N	I	S	S	U	O	P	R	N
E	A	R	N	O	D	N	I	D	E	C	O
D	E	A	R	E	I	L	E	B	H	E	E
N	V	N	N	S	U	E	I	E	A	D	G
I	N	A	I	C	U	S	V	E	G	A	I
D	O	C	P	R	I	A	N	N	N	T	P
C	T	D	A	O	L	E	E	A	E	N	O
U	U	A	L	P	H	N	O	R	A	I	U
O	O	Q	O	C	S	R	A	J	U	P	L
B	M	D	A	E	L	L	I	A	C	A	E
E	R	V	E	H	C	J	U	M	E	N	T

PINTADE  
TAUREAU  
CANETON  
POUSSIN  
POULET  
BREBIS  
BELIER  
PIGEON  
JUMENT  
CHEVAL  
CHEVRE  
AGNEAU  
CAILLE  
DINDON  
MOUTON  
CANARD  
DINDES

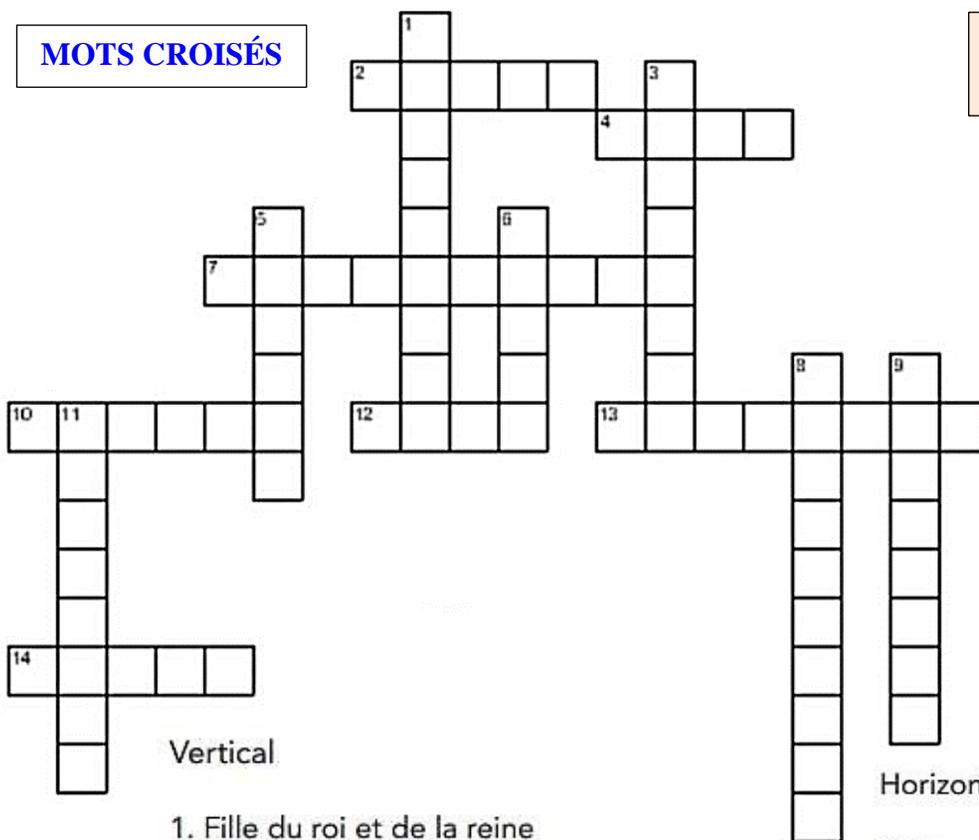
POULES  
BOEUF  
VACHE  
LAPIN  
MULET  
PORCS

VEAU  
JARS  
BOUC  
ANE  
COQ



## MOTS CROISÉS

TOUTES LES RÉPONSES  
À LA PAGE : 33



Vertical

Horizontal

1. Fille du roi et de la reine
2. Deux frères qui ont rendu la vie impossible à Hansel et Gretel
3. Sorte de petite cape utilisée par une petite fille qui fait la joie de sa grand-mère
4. Il est surtout connu pour ses bottes
5. Petit garçon perdu dans la forêt
6. Petite fille visitant un pays merveilleux
7. Il est connu pour en avoir tué 7 d'un coup !
8. On dit que si une princesse l'embrasse, un prince charmant apparaît
9. Avec lui, les chats portent d'immenses bottes, les chaperons sont rouge et les poucets tout petits...
10. Fils du roi et de la reine
11. Amoureux de la bergère
12. Amoureux de la Belle
13. Célèbre auteur qui nous fait croire qu'une princesse sentirait un petit pois glissé sous son matelas
14. Femme du roi, parfois associée à une méchante sorcière

# TRAVAUX PUBLICS



## LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.

## BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même.**



## SURPRESSEUR - LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.

## LES ABRIS D'HIVER

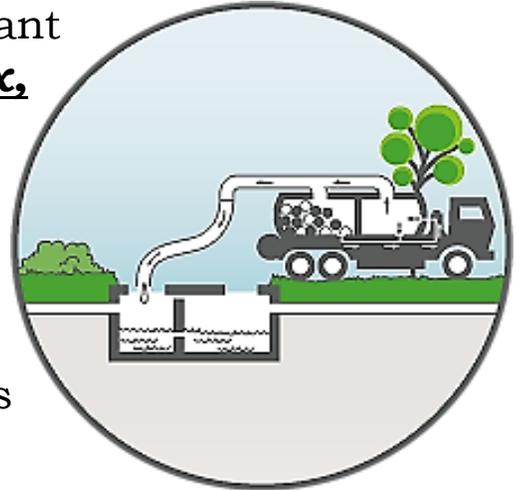
**RAPPEL** : Veuillez enlever vos garages de toile sur votre propriété, et ce, dès que possible.

La municipalité vous rappelle que vous pouvez installer vos abris d'hiver du 15 octobre au 30 avril de chaque année.



## **VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES** **BIENTÔT ! PRÉPAREZ-VOUS !**

La municipalité avise les citoyens demeurant sur les rues : **Labrie, David, Félix, Bélanger, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier, de la Source, Tremblay, Gagné, Harvey, des Bouleaux, Saint-Laurent, du Moulin, Bilodeau, Radisson, Olympique, Albert, Gaston et Boisjoli** que la vidange des fosses septiques **aura lieu en début septembre**.



S'il y a lieu, veuillez, s.v.p., faciliter l'accès pour la vidange de votre fosse septique et identifier l'endroit des couvercles de votre installation septique. Tout capuchon ou couvercle, fermant l'ouverture de la fosse septique, doit être dégagé de toute obstruction et doit pouvoir être enlevé sans difficulté.

La vidange sera effectuée par la compagnie Sani-Manic Côte-Nord inc. sous la supervision d'un employé des travaux publics.

Si l'entrepreneur doit revenir sur les lieux parce que l'occupant a omis de préparer son terrain pour permettre de procéder à la vidange, les coûts occasionnés pour la visite additionnelle seront acquittés par l'occupant.

### **INFORMATION**

Selon le règlement Q-2,r-22 (*Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*), il se doit de vider les deux (2) couvercles de la fosse septique afin de prolonger la durée de vie du champ d'épuration. Ainsi, nous vous encourageons à dégager les deux (2) couvercles de la fosse septique afin de s'assurer qu'elle soit complètement vidangée.

Merci pour votre bonne collaboration.

## HORAIRE ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du **1<sup>er</sup> juin au 15 octobre**, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de procéder au nettoyage de vos voitures, **soit : entre 18 h 00 et 22 h 00 :**

<b>SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES</b>	
<b>LUNDI</b>	Du 595 au 632 chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 1 au 163 rue Labrie
<b>MERCREDI</b>	Du 164 au 227 rue Labrie
<b>JEUDI</b>	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
<b> VENDREDI</b>	Du 259 au 390 rue Labrie

<b>SECTEUR LES BUISSONS</b>	
<b>LUNDI</b>	Du 39 au 139-A chemin Principal
<b>MARDI</b>	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
<b>MERCREDI</b>	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
<b>JEUDI</b>	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
<b> VENDREDI</b>	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

### • ARROSAGE – BOYAU À LA MAIN



La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement **avec le boyau à la main.**



Vous prévoyez faire le remplissage d'une piscine, ensemençer / réensemencer une nouvelle pelouse ou de la réparer, veuillez nous appeler au numéro 418-567-2203, **nous prévoyons une période à cet effet.**

## PLAGES ET VÉHICULES MOTORISÉS

Plusieurs personnes nous ont rapporté que des amateurs de véhicules motorisés circulaient sur les plages en bordure de la Rivière aux Outardes.

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes tient à informer la population que le passage répété de ces véhicules dégrade l'écosystème côtier déjà précarisé par l'érosion et les changements climatiques.

Le passage des véhicules compacte le sol et détruit les plantes de la plage très fragilisées telles que l'élyme des sables et les ammophiles.



Élyme des sables



Ammophiles

Donc, utilisateurs de véhicules hors route, veuillez S.V.P. utiliser les sentiers aménagés à cette fin pour la pratique de vos activités et évitez à tout prix de circuler en bordure de la plage.

# RÈGLEMENTATION FEUX D'ARTIFICE

## PIÈCES PYROTECHNIQUES À L'USAGE DES CONSOMMATEURS



L'utilisation et la manutention de pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs, à l'exception des capsules pour pistolet jouet, doivent s'effectuer conformément au présent article.

L'utilisation de pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs est interdite à l'intérieur des bâtiments, sauf si la surveillance en est assurée par un artificier surveillant.

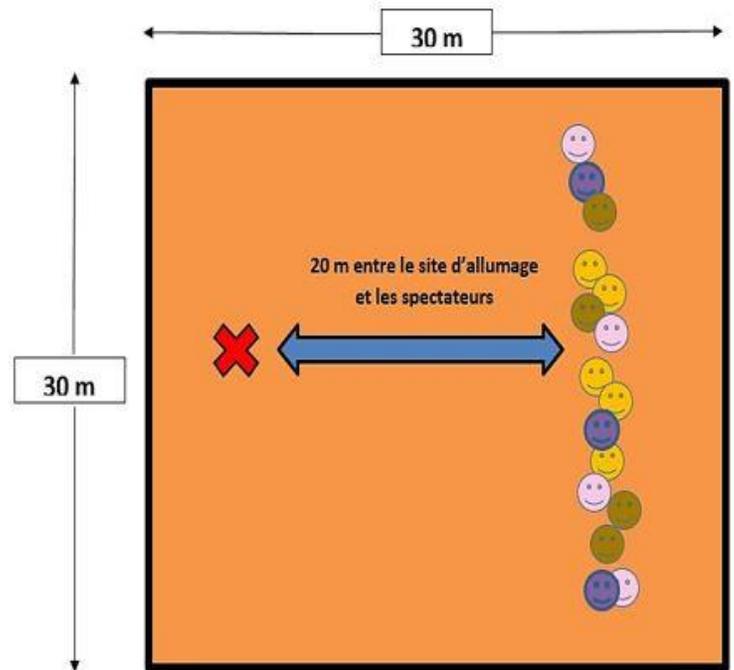
### L'utilisation de pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs sur un site extérieur doit s'effectuer conformément aux exigences suivantes :

- 1)** la personne qui manipule ou allume les pièces pyrotechniques a obtenu une autorisation préalable et écrite du propriétaire du terrain visé;
- 2)** la personne qui manipule ou allume les pièces pyrotechniques doit être âgée de 18 ans ou plus;
- 3)** la personne qui manipule ou allume les pièces pyrotechniques a informé au préalable le Service de la sécurité incendie dans le cas où le nombre de pièces pyrotechniques est supérieur à 50;
- 4)** les pièces pyrotechniques ne doivent pas être lancées ou être tenues dans les mains lors de la mise à feu;
- 5)** les pièces pyrotechniques ne doivent en aucun temps être placées dans les vêtements;

**6)** le site extérieur retenu pour l'utilisation de pièces pyrotechniques doit avoir une largeur minimale de 30 mètres par une longueur minimale de 30 mètres et le site doit être exempt de toute obstruction telle que des arbres, lignes de transport d'électricité, bâtiments, véhicules ou tout autre objet;

**7)** le terrain doit être libre de tout matériau, débris, objet ou végétation pouvant constituer un risque d'incendie lors de l'utilisation des pièces pyrotechniques;

**8)** une source d'eau suffisante pour éteindre un début d'incendie, tel un boyau d'arrosage, doit être disponible à proximité du site extérieur retenu pour l'utilisation de pièces pyrotechniques;



**9)** les spectateurs doivent se trouver à au moins 20 mètres des pièces pyrotechniques;

**10)** la mise à feu des pièces pyrotechniques est interdite lorsque la vitesse des vents est supérieure à 30 km/h;

**11)** la mise à feu des pièces pyrotechniques doit être interrompue lorsque des matières pyrotechniques tombent sur les terrains ou les bâtiments adjacents;

**12)** les pièces pyrotechniques dont la mise à feu n'a pas fonctionné ne doivent pas être rallumées;

**13)** la personne qui manipule ou allume les pièces pyrotechniques doit, avant de disposer des pièces pyrotechniques déjà utilisées ou celles dont la mise à feu n'a pas fonctionné, les plonger dans un seau d'eau.

**Sous réserve du respect des exigences minimales prévues au présent article, l'utilisateur des pièces pyrotechniques doit en tout temps respecter les instructions fournies par le fabricant des pièces pyrotechniques.**

# CAPSULE : PRÉVENTION INCENDIE



Les matériaux que l'on trouve dans les plates-bandes, les pots de fleurs, les balconnières, etc., sont généralement combustibles.

En effet, les différents terreaux présents sur le marché ne contiennent souvent que très peu de terre véritable. Plusieurs sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles qui constituent un foyer potentiel d'incendie.

Les périodes de chaleur soutenue et de sécheresse au cours de l'été augmentent considérablement le risque d'incendie puisque le sol et la végétation, asséchés, sont plus susceptibles de s'enflammer au contact d'une source de chaleur.

Ainsi, lorsqu'on se débarrasse d'un article de fumeur de façon inadéquate ou dans un endroit inapproprié, le feu couvant, peut, à tout moment, provoquer un incendie et se propager à des bâtiments.

## SAVIEZ-VOUS QUE ?

Un mégot de cigarette peut se **consumer** durant plus de **3 heures** et une flamme est susceptible d'apparaître pendant tout ce temps.



## COMMENT ÉVITER LES FEUX DE TERREAUX ET DE VÉGÉTAUX ?

### **Débarrassez-vous des mégots de cigarette avec précaution.**

- Afin d'éviter tout risque d'incendie lié à une façon inadéquate de se débarrasser d'un article de fumeur, éteignez les mégots dans un cendrier conçu à cet effet, à savoir un contenant non combustible rempli de sable, d'eau, etc.
- Placez les cendriers loin de tout objet ou surface inflammable.
- Avant de vider un cendrier, assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints en y versant un peu d'eau.
- Ne jetez jamais les cigarettes ou les allumettes directement à la poubelle.
- Lors de vos déplacements, évitez de lancer vos mégots dans la nature.

### JARDINEZ DE FAÇON PRÉVENTIVE

- Arrosez régulièrement vos plantes, haies, paillis, etc., tout en respectant la réglementation en vigueur. Gardez en tête que la terre en pot s'assèche plus rapidement que celle du jardin.
- Privilégiez les pots d'argile. Ils conservent mieux l'humidité et ne sont pas combustibles.
- Entreposez vos sacs de terre de rempotage à l'abri des chauds rayons du soleil et à l'écart de tout matériau combustible.



### TRAVAUX EXTÉRIEURS

- Débarrassez-vous des résidus verts de façon adéquate et surveillez les collectes municipales.
- Avant de faire brûler les déchets végétaux, abattis et autres rebuts à ciel ouvert, informez-vous de la **réglementation municipale** en vigueur en matière de sécurité incendie !

# MAISON DES JEUNES, LE S.Q.U.A.T



L'équipe de la Maison des jeunes de Pointe-aux-Outardes en collaboration avec d'autres maisons des jeunes de la région vous proposent plusieurs activités estivales.

## Voici les activités prévues pour le mois d'août :

- **Cuisine plein air** (5 août)
- **Activités avec Attitude Nordique** (7 août)
- **Nuit des perséides au Parc nature** (14-15 août)
- **Paintball avec Phoenix Paintball Manicouagan** (à venir)
- **Jeux extérieurs** (à venir)

SAISON  
2020-2021

En ce qui concerne la réouverture, en septembre prochain, la décision n'est pas encore prise. **Plus de détails à venir, surveillez la page Facebook Mdj le S.Q.U.A.T** afin de connaître la date de la reprise des activités régulières ainsi que les mesures sanitaires à suivre lors de la réouverture de la Maison des jeunes.

# CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

**Le Ministère des Affaires Municipales  
et de l'Habitation fait appel à vous !**

**Campagne *Mon empreinte bleue* !**



Saviez-vous qu'au Québec, la surconsommation d'eau a d'importantes répercussions économiques et environnementales, sans compter que l'utilisation d'eau chaude a un impact sur les factures d'électricité.

Nous avons tous un rôle à jouer pour protéger et préserver cette ressource précieuse, notamment en repensant nos habitudes de consommation résidentielle.

**CONSOMMEZ-VOUS L'EAU POTABLE  
DE FAÇON RESPONSABLE?**

**FAITES LE TEST →**

## **VOUS VOULEZ CONNAITRE VOTRE CONSOMMATION D'EAU A LA MAISON ?**

Pour découvrir votre empreinte bleue, visitez le site Internet ci-bas mentionné et répondez à un court quiz interactif sous le thème : *Fermez l'eau. Sauvez gros.*

Pendant la saison estivale, la consommation résidentielle peut augmenter de manière importante en raison de l'usage extérieur (arrosage, piscine, etc.).

Le gaspillage d'eau à la maison peut être évité par la réparation des fuites, par la modification de certaines habitudes et par le choix de modèles d'équipement économes en eau lors du remplacement de ceux-ci.

Fermer le robinet en vous brossant les dents vous permet d'économiser **350** litres d'eau par semaine.

**MON EMPREINTE BLEUE**

Calculez votre consommation d'eau à Québec.ca/monempreintebleue

Votre gouvernement Québec

Si tous les Québécois utilisaient une toilette à faible débit, on économiserait l'équivalent de **50 000** piscines olympiques par année.

**MON EMPREINTE BLEUE**

Calculez votre consommation d'eau à Québec.ca/monempreintebleue

Votre gouvernement Québec

## Extérieur

Saviez-vous que la consommation d'eau potable peut doubler durant l'été à cause des usages à l'extérieur de votre résidence ? De bonnes pratiques d'arrosage et de jardinage permettent d'éviter le gaspillage d'eau.

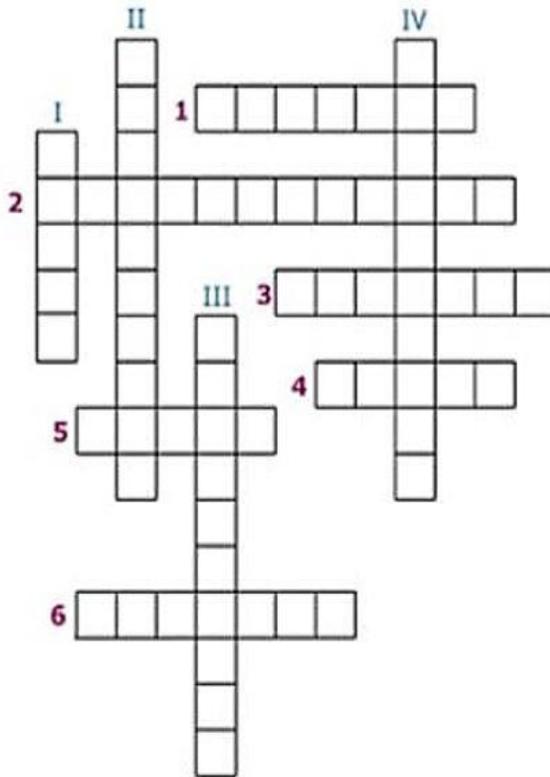
La moitié de l'eau utilisée à l'extérieur s'évapore ou ruisselle. Si on irrigue en plein cœur de l'après-midi, alors que la chaleur est à son maximum, 60 % de l'eau s'évapore dans l'atmosphère avant qu'elle puisse être absorbée par les plantes.

Pour éviter ce gaspillage :

- Arrosez tôt le matin afin d'éviter les pertes d'eau dues à l'évaporation ;
- Arrosez le plus près du sol possible et évitez l'arrosage par temps venteux.

Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/campagne-mon-empreinte-bleue>

## Connaitre l'eau



LES RÉPONSES À  
LA PAGE : 33

### Définitions :

1. Gros bloc de glace qui flotte en mer
  2. Réseau de tuyaux qui conduisent l'eau
  3. Se dit de l'eau qui peut être bu
  4. Trou profond creusé dans la terre pour en tirer de l'eau
  5. Se dit de l'eau qui n'est pas salée
  6. Canal pour conduire l'eau , le pont sur lequel passe ce canal porte le même nom
- I. étendue d'eau salée qui couvre la plus grande partie de la terre  
II. Débordement des eaux : les terres, les routes sont sous l'eau  
III. Longue absence de pluie , les terres n'ont plus d'eau  
IV. Technique pour apporter de l'eau aux terres pour les cultures

# CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

## PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS

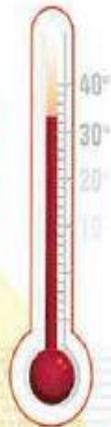


Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous **présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

**Horaires du service : Municipalité de Pointe-aux-Outardes** située au 471, chemin Principal. Tous les mardis de 8h00 à 9h45

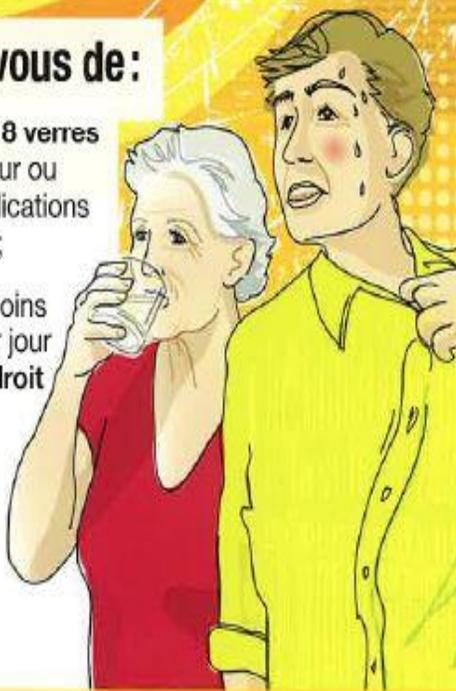
**En ce qui concerne les mesures sanitaires.  
Prendre note que vous devrez suivre les consignes qui vous seront données lors de votre prise de rendez-vous.**

# Il fait très chaud!



## Assurez-vous de:

- ☉ boire de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin;
- ☉ passer au moins 2 heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais**.



Votre  
gouvernement

Québec

**Quand il fait très chaud, votre état de santé peut se détériorer rapidement.**

**Pour vous protéger des effets de la chaleur :**

☉ buvez de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin;



☉ passez au moins 2 heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais** (centre commercial, bibliothèque, etc.);



☉ prenez au moins **1 douche ou 1 bain frais** par jour ou rafraîchissez votre peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;



☉ évitez l'alcool;

☉ réduisez les efforts physiques;



☉ portez des **vêtements légers**;

☉ **prenez des nouvelles** de vos proches, surtout ceux qui sont en perte d'autonomie ou qui vivent seuls.



En cas de malaise ou si vous avez des questions sur votre santé, appelez Info-Santé **8-1-1** ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, appelez le **9-1-1**.

Pour en savoir plus :  
[www.sante.gouv.qc.ca](http://www.sante.gouv.qc.ca)

Santé  
et Services sociaux  
Québec

# RÉPONSES : JEUX - DIVERTISSEMENT

## SOLUTION 7 ERREURS PAGE : 18

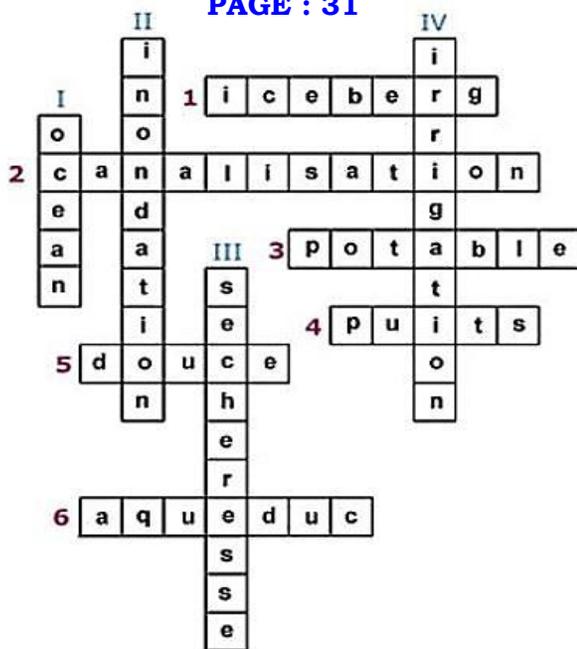
1. Le barreau de l'échelle. 2. Le trait sur le joint du rebord de la piscine, au centre. 3. Le jet d'eau à gauche.
4. La forme du menton de l'homme. 5. L'étiquette sur la cuve du filtreur. 6. La forme de la flaque d'eau. 7. Les brins d'herbe en bas à gauche.

## RÉPONSE MOTS FLÉCHÉS PAGE : 18

brouette, banc, sapin, coccinelle, herbe, arbre, râteau, terre, gant, oiseau, tournesol, arrosoir.

## RÉPONSE JEU : CONNAÎTRE L'EAU

PAGE : 31



2	3	2	3	1	4
1	4	1	5	6	2
5	3	2	3	1	5
1	4	1	4	2	6
2	3	2	5	1	3
1	4	1	3	4	2

RÉPONSE MOTS  
CACHÉS Page : 19

**DINDONNEAU**

RÉPONSE JEU  
L'INGRÉDIENT  
MANQUANT page : 14

**Vancouver**

RÉPONSE JEU LA **BÊTE NOIRE** page : 14

**Harde**

(Une harde est un troupeau de cerfs ou d'autres ruminants. Le terme faon désigne un très jeune cerf qui porte encore son pelage tacheté, le hère est un jeune cerf qui n'a pas encore de bois et le daguet est un cerf de un an qui porte ses premiers bois.)

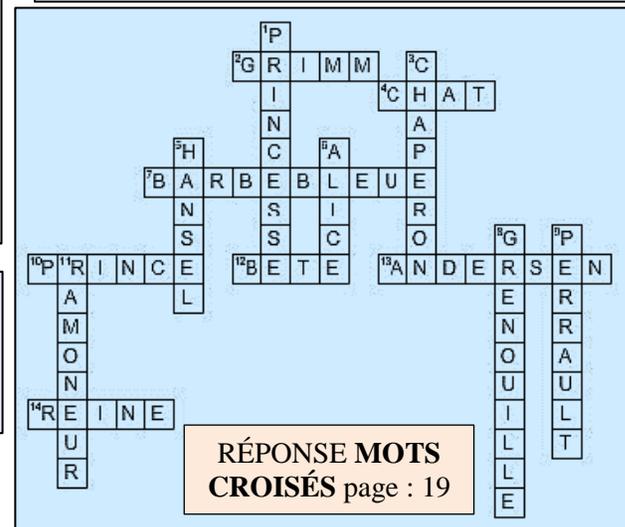
RÉPONSE JEU **TRAIN DE MOTS** page : 14

- 1- coupe
- 2- feu
- 3- camp
- 4- vacances
- 5- été

(coupe-feu [ou *Coupe de feu* - Harry Potter] feu de camp, camp de vacances, vacances d'été)

RÉPONSE JEU **ENIGME** page : 14

22, qui n'est pas un multiple de sept



RÉPONSE MOTS  
CROISÉS page : 19

RÉPONSE QUE VAUT LA CASE AVEC LE ? À LA PAGE : 11

- A) 4 (Somme des nombres à la base – nombre au sommet)
- B) 24 (Produit des nombres autour)



# MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2020

**Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu, nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.**

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

**Lundis : Ordures**

**Vendredis : Recyclage**

**Installation fermée : le 7 septembre**

## QUE DOIS-JE DÉPOSER DANS MON BAC BLEU?

### PAPIER ET CARTON

- ♻️ Journaux, annuaires, circulaires, livres, revues
- ♻️ Feuilles, enveloppes, sacs de papier
- ♻️ Rouleaux, boîtes, cartons de lait, de jus, d'œufs
- ❌ Mouchoirs, essuie-tout, papier carbone, papier ciré ou plastifié, papier d'emballage

### PLASTIQUE

♻️ 1 ♻️ 2 ♻️ 3 ♻️ 4 ♻️ 5 ♻️ 7

- ♻️ Bouteilles
- ♻️ Contenants alimentaires et de produits d'entretien ménager
- ♻️ Bouchons et couvercles de plastique
- ❌ 6 ♻️ 7
- ❌ Plastique sans numéro, sacs et pellicules de plastique, jouets, assiettes et ustensiles

### VERRE

- ♻️ Bouteilles, contenants, pots
- ❌ Miroirs, vaisselle, pyrex, cristal, ampoules

### MÉTAL

- ♻️ Articles en aluminium, (assiettes, plats, etc.)
- ♻️ Boîtes de conserve, couvercles
- ♻️ Cannelles métalliques et en aluminium

## **Écocentre de Baie-Comeau (418-589-4557)**

du mardi au samedi de 8 h 00 à 16 h 00  
800, avenue E.-Schlemm

## **Magasin de réemploi phase 2 :**

du mardi au samedi de 9 h 00 à 16 h 00  
800, avenue E.-Schlemm

# TABLE DES MARÉES

## VOICI L'HORAIRE DES MARÉES POUR LE MOIS D'AÔÛT

Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds	Day	Time	Metres	Feet	jour	heure	mètres	pieds
<b>1</b>	0631	0.5	1.6	<b>16</b>	0611	0.8	2.6	<b>10</b>	0558	2.8	9.2	<b>25</b>	0019	0.4	1.3
	1224	2.6	8.5		1203	2.4	7.9		1204	0.8	2.6		0625	2.9	9.5
SA	1810	0.6	2.0	SU	1745	0.8	2.6	MO	1827	2.8	9.2	TU	1229	0.6	2.0
SA				DI				LU				MA	1854	3.3	10.8
<b>2</b>	0038	3.6	11.8	<b>17</b>	0016	3.3	10.8	<b>11</b>	0037	1.0	3.3	<b>26</b>	0130	0.7	2.3
	0721	0.4	1.3		0655	0.5	1.6		0641	2.5	8.2		0728	2.6	8.5
SU	1314	2.7	8.9	MO	1250	2.6	8.5	TU	1244	1.0	3.3	WE	1328	0.8	2.6
DI	1901	0.5	1.6	LU	1835	0.6	2.0	MA	1915	2.7	8.9	ME	2000	3.1	10.2
<b>3</b>	0126	3.7	12.1	<b>18</b>	0102	3.6	11.8	<b>12</b>	0138	1.1	3.6	<b>27</b>	0254	0.8	2.6
	0805	0.3	1.0		0736	0.3	1.0		0735	2.3	7.5		0844	2.3	7.5
MO	1358	2.8	9.2	TU	1333	2.9	9.5	WE	1333	1.1	3.6	TH	1440	0.9	3.0
LU	1946	0.4	1.3	MA	1922	0.3	1.0	ME	2013	2.7	8.9	JE	2116	3.1	10.2
<b>4</b>	0210	3.7	12.1	<b>19</b>	0146	3.8	12.5	<b>13</b>	0255	1.2	3.9	<b>28</b>	0418	0.8	2.6
	0844	0.3	1.0		0815	0.1	0.3		0842	2.2	7.2		1008	2.3	7.5
TU	1438	2.9	9.5	WE	1415	3.1	10.2	TH	1435	1.2	3.9	FR	1558	1.0	3.3
MA	2029	0.4	1.3	ME	2008	0.2	0.7	JE	2119	2.8	9.2	VE	2232	3.1	10.2
<b>5</b>	0251	3.7	12.1	<b>20</b>	0229	3.9	12.8	<b>14</b>	0414	1.1	3.6	<b>29</b>	0528	0.7	2.3
	0921	0.3	1.0		0854	0.0	0.0		0959	2.2	7.2		1120	2.4	7.9
WE	1517	3.0	9.8	TH	1456	3.3	10.8	FR	1544	1.1	3.6	SA	1707	0.8	2.6
ME	2108	0.4	1.3	JE	2054	0.0	0.0	VE	2226	2.9	9.5	SA	2338	3.3	10.8
<b>6</b>	0329	3.6	11.8	<b>21</b>	0313	3.9	12.8	<b>15</b>	0519	1.0	3.3	<b>30</b>	0623	0.6	2.0
	0955	0.3	1.0		0933	-0.1	-0.3		1108	2.2	7.2		1216	2.5	8.2
TH	1554	3.0	9.8	FR	1539	3.4	11.2	SA	1649	1.0	3.3	SU	1804	0.7	2.3
JE	2147	0.4	1.3	VE	2140	0.0	0.0	SA	2325	3.1	10.2	DI			
<b>7</b>	0406	3.4	11.2	<b>22</b>	0357	3.8	12.5					<b>31</b>	0030	3.4	11.2
	1027	0.4	1.3		1014	0.0	0.0						0708	0.4	1.3
FR	1631	3.0	9.8	SA	1623	3.5	11.5					MO	1301	2.7	8.9
VE	2225	0.5	1.6	SA	2229	0.1	0.3					LU	1852	0.5	1.6
<b>8</b>	0442	3.2	10.5	<b>23</b>	0443	3.6	11.8								
	1058	0.6	2.0		1055	0.1	0.3								
SA	1707	2.9	9.5	SU	1709	3.5	11.5								
SA	2305	0.7	2.3	DI	2321	0.2	0.7								
<b>9</b>	0519	3.0	9.8	<b>24</b>	0532	3.3	10.8								
	1130	0.7	2.3		1140	0.3	1.0								
SU	1745	2.9	9.5	MO	1758	3.4	11.2								
DI	2347	0.8	2.6	LU											

# COORDONNÉES - NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



## MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, Chemin Principal  
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418-567-2203

Télécopieur : 418-567-4409

Courriel : [municipalite@pointe-aux-outardes.ca](mailto:municipalite@pointe-aux-outardes.ca)

[www.pointe-aux-outardes.ca](http://www.pointe-aux-outardes.ca)

Centre des loisirs : 418-567-2177 poste 1

Pompiers, ambulance, police : 911

Bibliothèque municipale (lundi soir) : 418-567-2281 poste 5109

Régie de gestion des matières résiduelles : 418-589-4557

Site d'enfouissement : 418-567-3118 ou 418-589-4557

Maison des jeunes : 418-567-1202

CLSC : 418-567-2274

Fourrière municipale (Refuge Chapitou) : 418-589-1597

## HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

<b>Lundi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Mardi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Mercredi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Jeudi</b>	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
<b>Vendredi</b>	8h00 à 12h00	Fermé

## DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacarreur est **le 20 de chaque mois.**

